

Akhannouch: les textes réglementant les abattoirs feront l'objet de révision

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-06-2008 20:39:19

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, M. Aziz Akhannouch, a indiqué mardi que les textes de lois réglementant les abattoirs, notamment la loi 78-00 (charte communale) feront l'objet de révision sans toutefois porter atteinte aux recettes des collectivités locales et de l'Etat.

En réponse à une question orale à la Chambre des Conseillers, M Akhannouch a précisé que cette révision devra permettre la gestion déléguée des abattoirs et la création de nouveaux abattoirs.

Le ministre a souligné que la plupart des abattoirs ne répondent pas aux normes d'hygiène et techniques requises, considérant que l'organisation de ce secteur est essentielle pour le développement et l'amélioration des viandes rouges, l'un des axes fondamentaux du plan "Maroc vert", qui vise le passage de près de 660.000 tonnes actuellement à 1,5 million de tonnes à l'horizon 2020.

Pour remédier à cette situation, plusieurs mesures ont été prises dont la publication en 2001 d'une circulaire conjointe entre les ministères de l'agriculture et de l'intérieur appelant à la promotion du secteur en tant que priorité des collectivités locales à travers le suivi et le contrôle des abattoirs.

MAP